



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-03-2026 /

Dossier complet le : 18-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015339/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement et valorisation de l'espace naturel sensible de Boudre pour l'accueil du public :
rehabilitation du bati existant, creation d'observatoires et de sentiers d'interpretation.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Raison sociale

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

N° SIRET

22490001900015

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

DABIN

Prénom(s)

Florence

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à structurer l'accueil du public sur l'espace naturel sensible (ENS) de Boudre dans le respect des enjeux écologiques et des priorités d'actions définies par le plan de gestion ENS. Il s'articule de la façon suivante : - Rehabilitation du bâti existant : Le pôle d'accueil s'appuie sur la requalification de la halle (605 m²) et de la tribune (130 m²) de l'ancien hippodrome. Ces travaux de rehabilitation sont réalisés à emprise constante, sans création de surface de plancher supplémentaire. L'architecture d'origine de ces deux bâtiments est conservée pour permettre la création d'un pôle d'accueil du public (exposition permanente, sanitaires, salle d'atelier, locaux techniques et de rangements). - Reaménagement du stationnement : Le parking existant de l'hippodrome (perméable) est redimensionné à la baisse (passage de 24569 m² à 4012m²) afin de formaliser 50 stationnements sur sol perméable (20 permanents et 30 temporaires). Ce redimensionnement permettra de mettre en défens et de restaurer plus de 20 000m² de landes (aujourd'hui située sur le parking) à travers la mise en place d'une gestion pastorale de cette zone. La surface de stationnement conservée est maintenue dans sa configuration existante (ajout de chasse rouge/protection des arbres existants), à l'exception de la voie de desserte du

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une démarche globale portée par le Département de Maine-et-Loire sur l'espace naturel sensible (ENS) de Boudre, en déclinaison directe des enjeux du plan de gestion ENS 2025-2034 et notamment « la valorisation du site en lien avec les enjeux écologiques ». En effet, l'ENS de Boudre accueille promeneurs, joggeurs et cavaliers mais ne possède néanmoins pas d'infrastructures ou de sentiers bien identifiés permettant d'accueillir le public dans un cadre bien défini. Ainsi, la multiplication des chemins forestiers et chemins communaux qui irriguent le site rendent la fréquentation du site très diffuse et difficilement canalisable. Le projet d'aménagement poursuit donc plusieurs objectifs visant à assurer la pérennité de l'ENS de Boudre tout en proposant une offre de découverte des milieux naturels: - Canalisation des flux et préservation des milieux : L'objectif est de faire évoluer la fréquentation diffuse et incontrôlée sur le site par une circulation structurée. En orientant le public vers des parcours balisés (sentier A: 1km, sentier B: 2,5km, sentier C: 5km), le projet vise à instaurer des zones de quiétude et préserver les milieux spécifiques de Boudre. La formalisation du sentier A qui parcourt l'hippodrome permettra d'assurer l'accessibilité PMP mais plus globalement de structurer

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet adopte les mesures de réduction d'impact suivantes pour garantir la préservation de l'ENS de Boudre : - Organisation et emprise : Le projet adoptera une organisation de chantier à faible empreinte, pour garantir l'intégrité des habitats naturels périphériques. L'emprise chantier sera optimisée pour éviter tout débordement sur les lisières forestières, les zones de landes et limiter le tassement des sols. La circulation des engins s'effectuera via la voie communale, les pistes de l'ancien hippodrome, l'ensemble des cheminements forestiers ou pistes de débardage déjà dimensionnées pour le transport forestier lourd. La base vie sera positionnée dans un périmètre de moindre impact pour les sols et la flore de l'hippodrome. - Modes opératoires : La réhabilitation de la halle et de la tribune se feront en préservant toutes les structures existantes et en intégrant des principes constructifs favorables à l'accueil des chiroptères et des oiseaux (mésange, rouge queue). L'architecture de la halle accueillera des dispositifs sur mesure ou prefabricés spécifiques aux espèces. L'espace sous les tribunes sera aménagé pour être favorable à l'installation de chiroptères. Les observatoires et la tour feront respectivement appel à des fondations sur pieux (observatoire de la Lande) et sur pieux avec casque béton (tour d'observation). La prefabrication hors-site sera privilégiée pour ce type d'ouvrages et l'usage d'une grue de levage mobile (chenille) pour la construction de la tour sera privilégiée. L'ensemble des mesures permettant de limiter le tassement des sols seront prises (plaques répartitions de charges). - Calendrier et saisonnalité des travaux : Compte tenu de la sensibilité de l'espace naturel au dérangement, l'ensemble des travaux seront réalisés en période de

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Afin de garantir la pérennité des équilibres écologiques du site de Boudre, le projet repose sur une stratégie d'exploitation vertueuse et une conception réversible s'articulant autour des axes suivants : - Canalisation de la fréquentation : La maîtrise de la fréquentation repose sur une stratégie de canalisation physique et pédagogique. Le public est orienté sur 3 sentiers balisés, permettant la fermeture définitive de plusieurs sentiers secondaires permettant de préserver les continuités écologiques et de sanctuariser des zones de quietude. Le stationnement est rendu obligatoire sur le parking permettant de réduire le stationnement sauvage sur l'ENS et la circulation de véhicules au-delà du parking. - Protection de la trame noire et cycle de l'eau : La préservation de la biodiversité nocturne est assurée par une trame noire intégrale (pas d'installation d'éclairage extérieur). L'éclairage existant sur le parking sera déposé. La gestion des eaux pluviales sera totalement déconnectée des réseaux : les eaux de toiture sont recueillies et infiltrées directement sur site en utilisant exclusivement des solutions fondées sur la nature permettant de rendre visible aux visiteurs le cycle de l'eau pour une approche pédagogique. - Gestion des milieux et pédagogie : Cadencée par le plan de gestion ENS, l'entretien des milieux ouverts de l'hippodrome se fait principalement par pâturage extensif avec des chevaux (tarpan), favorisant une mosaïque d'habitats et une diversité floristique. Les stations d'interprétation seront un véritable outil de médiation environnementale au service de l'ENS diffusant les bonnes pratiques (charte des usagers) et apportant des contenus ludiques et pédagogiques (faune/flore/milieux/paysage/histoire) indispensables à la bonne compréhension

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à l'obtention d'un permis de construire notamment au regard de la réhabilitation des bâtiments existants (halle et tribune) et la construction d'observatoire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette Terrain de l'operation Terrain aménagement Rehabilitation de la halle Rehabilitation de la tribune Parking (permeable) Tour d'observation Observatoire de la Lande Cheminement sentier A "tourisme et handicap"	(196, hectares) (8.9, hectares) (1.1, hectares) (605, metre carre) (130, metre carre) (4000, metre carre) (14, metre) (11,

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Boudre

Lieu-dit :

Localité : Route de Boudre 49140 Seiches-sur-le-Loir

Code postal : 49140 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°22'27"O Lat. : 47°36'26"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. : Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) Seiches-sur-le-Loir: approuve le 04/12/2025 Le projet est soumis au zonage N et NI

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet d'accueil du public prend place sur le site de l'ancien hippodrome et s'organise autour de la rehabilitation de deux batiments (halle et tribune) qui etaient utilises lorsque l'hippodrome etait encore en activite. Ces batiments ne sont plus utilises depuis 2018 date de la cessation de l'activite hippique. La halle Avant: Batiment de type hangar agricole (ferme sur 3 cotes seulement) sur dalle beton, structure bois, bardage bois et couverture metallique. Ce batiment etait utilise majoritairement comme buvette lors des courses hippiques. Il comprend un local technique, 2 espaces bar et un espace de libre evolution du public. Apres: Conservation de la morphologie du batiment, conservation de la dalle beton, de la structure bois et d'une partie du bardage (partie arriere), changement de couverture pour assurer une meilleure integration

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le perimetre du projet est concerne par deux type de ZNIEFF - ZNIEFF de type 1: Vallee humide de la Boucle du Loir (concerne la partie accueil du public, rehabilitation du bati, sentier - ZNIEFF de type 2 : Vallee du Loir (concerne l'ensemble du perimetre operationnel)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le perimetre operationnel ne se situe pas dans un perimetre Monument Historique. Le perimetre le plus proche est lie au Chateau de Montreuil-sur-le-Loir, il impacte la partie basse de l'ENS qui ne fait pas partie du present aménagement
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le plan de prevention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nomme PPRI-Loir a ete approuve sur la commune de Seiches-sur-Loir
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Date de prescription : 06/02/2004 Date d'approbation : 29/11/2005
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet de l'espace naturel sensible de Boudre se situe à 4km à vol d'oiseau du site Natura 2000 "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette".
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le systeme d'alimentation en eau potable existant sera conserve. Les sanitaires alimentaires preferentiellement par l'eau de pluie seront raccordes au systeme d'assainissement preexistant sur le site. Les eaux pluviales seront entierement geree a la parcelle et infiltree directement par des dispositifs fondees sur la nature.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet a ete concu dans une optique d'evitement maximal, en faisant notamment l'objet d'un aménagement a moindre impact. Il s'insere par ailleurs en continuite des objectifs du plan de gestion ENS qui cadre l'ensemble des mesures de preservation et gestion des espaces naturels Dans le cadre de sa rehabilitation, la halle qui reste ouverte sur 3 cote beneficiera d'un certain nombre
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situe a une distance de 4km du site Natura 2000 des basses vallees angevines => l'ENS presente des habitats differents
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'ensemble du projet est axe sur la sobriete fonciere et la decouverte des espaces naturels pour tous. Les amenagements sont tous pense dans une optique de reversibilite et se deploient sur des cheminements existant ou sur des espaces deja anthropises.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le massif boise de Boudre est classe dans les « bois et forets exposes au risque d'incendie » par arrete du 20/052025 modifiant l'arrete du 06/02/2024 La canalisation du public et des vehicules limitera le risque d'incendie
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet vise a accueillir du public, l'estimation de la frequentation se situe autour de 15 000 visiteurs/an. Le parking rehabilite permettra d'accueillir les visiteurs et le dimensionnement de la voie communale est suffisante pour ce type de frequentation.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Afin de preserver la trame noire deja bien preservee sur le site aucun eclaireage exterieur n'est prevu au projet. L'ancien eclaireage du parking sera d'ailleurs depose
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une démarche de management et d'intégration paysagère visant à valoriser l'hippodrome. Il respecte les structures d'origine et le langage agricole de la halle et la tribune. L'insertion de la tour est assurée par l'usage de matériaux naturels (bois, brande), garantissant une harmonie avec l'environnement sans porter atteinte au patrimoine architectural ou paysager. L'intervention préserve ainsi l'identité du site tout en s'adaptant à son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	- Absence d'impact sur les surfaces agricoles, les parcelles départementales sont encadrées par un Bail rural à clauses environnementales - Absence d'impact sur l'activité sylvicole. Le projet d'aménagement et de valorisation a été mené en concertation avec l'ONF qui assure la gestion de la forêt départementale de Boudre

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Compte tenu de la localisation du projet au sein de l'ENS de Boudre, la conception a été guidée par une application rigoureuse de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC). L'analyse des informations naturalistes disponibles (inventaires LPO, suivis départementaux) permet de conclure à une absence d'impact résiduel significatif grâce aux mesures suivantes : Variante retenue et sobriété foncière - Le projet initial, prévoyant un bâtiment en clos-couvert classique et le maintien du parking de 24 500 m², a été abandonné au profit d'une conception frugale et réversible. La conception actuelle réduit l'emprise du parking à 4 000 m² dont 1349 m² traitée en terre-pierre et maintient l'ensemble des structures végétales de l'hippodrome. L'aménagement privilégie des structures légères et réversibles (tour et observatoires sur pieux) ainsi qu'une halle réhabilitée ouverte sur trois côtés sans consommation foncière supplémentaire. Le Sentier A labélisable "tourisme et handicap" permettant l'accessibilité pour tous sera réalisé en stabilisé renforcé sans liant hydraulique, garantissant une pleine perméabilité et réversibilité de l'aménagement. L'absence d'impact résiduel significatif est garantie par l'application rigoureuse de la séquence ERC : 1/ Evitement : Travaux strictement limités d'octobre à mars (période de moindre sensibilité) ; balisage des stations floristiques et installation de base de vie sur le parking existant pour sanctuariser les sols. 2/ Réduction : Diagnostic faunistique (écologue/chiroptérologue) 15 jours avant chantier pour levée de doute ; interdiction stricte de semis, engrais ou amendements afin de préserver la banque de graines naturelle et la pauvreté du substrat favorable à la lande. 3/ Accompagnement et suivi : Intégration de gîtes et nichoirs (Mésanges, Faucons, chouettes, chiroptères) directement dans l'architecture de la halle et des

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse croisée des enjeux environnementaux et des choix techniques démontre une absence d'incidence notable sur les milieux. Le projet se décline en accord avec le plan de gestion ENS et repose sur une démarche d'évitement rigoureuse : optimisation des surfaces, réutilisation des traces existantes, utilisation de matériaux biosourcés. Le "menagement" du site couple à une intégration paysagère soignée garantie la posture d'effacement portée par le Département sur ce site. La réhabilitation du bâti existant répond aux impératifs de sobriété foncière, tandis que le principe de réversibilité des aménagements préserve l'intégrité à long terme du site. Les mesures d'accompagnement ciblées (nichoirs dans le bâti) et la promotion d'une accessibilité pour tous font de cette opération un projet de valorisation durable, que le Département souhaite

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

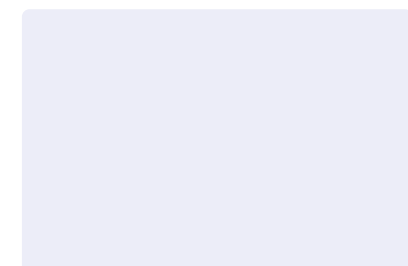
Nom BERTIN

Prénom Didier

Qualité du signataire Directeur par interim du Domaine Environnement

À Angers

Fait le 17-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)